

BULLETTIN MUNICIPAL DE SOUZY



JUILLET-AOUT 2017 - n°4/2017

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr - Site internet : www.souzy.fr



Fermeture estivale

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 11 au dimanche 20 août inclus.

Pour toute urgence, merci de contacter M. le Maire ou MM. les adjoints (numéros affichés sur la porte de la mairie).

Rappel des horaires d'ouverture au public :

lundi de 16h à 18h ;

mercredi de 14h à 18h ;

vendredi de 14h à 18h

Nous disposons de nombreuses brochures mises à votre disposition : tourisme local, prévention, information sur les différents services publics, ... N'hésitez pas à venir vous servir !

Nous vous souhaitons

un bel été

et

d'agréables vacances



Réunion du jeudi 22 juin 2017 à 20h COMPTE-RENDU

SEANCE N° 04/2017

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Valérie HERNANDEZ – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Luc TAVERNIER – Roger VERMARE – Denis PONCET.

Était absent : /

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux à l'école : point sur le dossier et demande de subvention
2. Voirie : demande de subvention pour la Montée du Bourg, voirie communautaire, plan d'adressage
3. Avancement des dossiers en cours : local technique, aire de jeux
4. Amendes de police 2017
5. Approbation du zonage pluvial et du zonage d'assainissement
6. Prêt bancaire
7. Régies de recettes : consolidation des actes antérieurs
8. Bibliothèque
9. Conseil municipal des jeunes
10. Informations diverses
11. Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 4 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers. M. le Maire tient toutefois à souligner que les travaux de reprise de concessions au cimetière ne sont pas tout à fait terminés à ce jour. Reste la pose de plaques sur les boîtes. L'entreprise MIOZZO s'est engagée à les terminer rapidement.

Point à rajouter à l'ordre du jour : acquisition de la maison A 409

M. le Maire fait part de l'accord de Mme Rivoire, propriétaire de la maison cadastrée A 409, d'une superficie de 46m², de céder son bien à la commune au prix de 63 000 €. Cette maison est située Montée du Bourg, à côté des maisons Barberat, Bastin et Didier déjà propriétés de la commune. Le logement doit être libéré par le locataire actuel fin août. L'acte de vente pourra être signé à ce moment-là. Le conseil municipal approuve cette acquisition.

1. Travaux à l'école : point sur le dossier et demande de subvention

Ces travaux concernent la mise en accessibilité de l'école, la création de sanitaires supplémentaires et d'un bureau de direction, et divers aménagements.

La consultation des entreprises est terminée. M. le Maire présente le tableau d'analyse des offres (procédure adaptée) :

N° lot	Nom du lot	Entreprise attributaire	Montant hors options HT
1	Maçonnerie	SARL THIVILLIER	10 323.95 €
2	Menuiseries extérieures (alu) et intérieures	SMC JOURNET	12 195.40 €
3	Plâtrerie peinture sols souples	ATELIER FRENAY	13 922.25 €
4	Carrelage Faïences	A la charge de la mairie	
5	Plomberie sanitaires chauffage VMC	EGDB	9 386.90 €
6	Electricité	EGDB	4 988.70 €
		TOTAL HT	50 817.20 €

Le montant des options s'élève à 12 866.40 € HT (création d'une issue de secours salle périscolaire pour 4 522.50 € HT et divers travaux d'amélioration de la sécurité incendie, d'isolation et d'accessibilité).

Le coût des études, maîtrise d'œuvre, contrôle technique et diagnostic amiante s'élève à 9 614 € HT.

Les marchés ont été notifiés aux entreprises cette semaine. Une première réunion de chantier a eu lieu le mardi 20 juin pour présenter l'école aux entreprises. Les travaux démarreront dès le début des vacances scolaires, soit le 10 juillet. Le déménagement des classes

par des membres du conseil et des parents d'élèves aura lieu le samedi 8 juillet à partir de 7h. Un panneau de chantier sera installé par la mairie. Divers points des travaux sont évoqués : porte à créer dans la salle périscolaire, organigramme de l'école, modalités d'installation d'une borne WIFI à l'école, dégazage de l'ancienne cuve.

Le conseil municipal sollicite une subvention départementale, au titre de l'appel à projets 2017. Le dossier de demande de subvention sera établi d'ici fin juin. Une subvention de l'Etat, au titre de la DETR, a déjà été attribuée pour ce projet en 2016 (29 025 €).

2. Voirie : demande de subvention pour la Montée du Bourg, voirie communautaire, plan d'adressage

- **Aménagement de la Montée du Bourg (de l'intersection RD 489 au parking du Lavoir)**

La commune est toujours en attente de l'étude du SYDER (enfouissement de réseaux et extension de l'éclairage public). Le projet prévoit principalement la réfection de la voie et la réalisation du parking en enrobé, le marquage d'un cheminement piétonnier. Le coût des travaux (hors SYDER) est estimé à environ 100 000 € HT. Le conseil municipal sollicite une subvention départementale au titre de l'appel à projets 2017.

- **Voirie communautaire**

La communauté de communes des Monts du Lyonnais a programmé pour l'année 2017 :

- La réfection de la ZA de Bellevue, voie menant de derrière Bricomarché jusqu'à Atria, dans le cadre des travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales. Coût : 56 875 € HT.
- La réfection du chemin du Champagnol. Coût : 18 871.50 €

Ces 2 chantiers sont en cours de réalisation.

La commune doit également solder sa dotation « droit de tirage » en 2017. Le solde de 19 000 € sera utilisé pour la réfection du chemin du Pinet (cela doit concerner une voie classée communautaire, car les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes).

- **Chemin de la Minjardière**

Ce chemin communal est fortement dégradé à plusieurs endroits et connaît des problèmes de ruissellement lors de fortes intempéries. Des devis ont été sollicités pour estimer le montant des travaux nécessaires. La réfection du chemin est estimée à 36 000 € HT. Financièrement, il n'est pas possible de réaliser ces travaux cette année.

- **Plan d'adressage**

La réalisation d'un plan d'adressage (dénomination des rues et numérotations des maisons) est une condition essentielle au déploiement de la fibre optique. Par ailleurs, le plan d'adressage est aussi nécessaire aux services de secours, aux livreurs (avec le développement des achats sur internet), et à la Poste.

La société SIRAP (qui réalise actuellement le plan d'adressage de St Genis l'Argentière et Montromant) a transmis une proposition financière comprenant la numérisation des voies, la numérotation des habitations, la livraison des fichiers informatiques pour le SIG, la Poste, TOM TOM, le cadastre, l'IGN, le SDIS. Montant 1 530 € HT.

L'entreprise ROCHETAILLEE, qui travaille avec la société SIRAP, a réalisé un devis pour la fourniture des plaques et numéros de rues (montant du devis : 6 070.20 € HT).

Le conseil décide de valider la proposition de SIRAP et ROCHETAILLEE, sous réserve que les prestations effectuées dans les communes voisines soient jugées satisfaisantes.

Une subvention au titre de la réserve parlementaire sera sollicitée.

Une commission est désignée pour travailler sur ce dossier. Elle sera chargée de délimiter et dénommer les voies, spécifier le sens de la numérotation et placer un repère à chaque entrée d'habitation. Sont volontaires pour y participer : Guy Saulnier, Luc Tavernier, Bruno Mauvernay, Cyrille Pupier, Patrick Volay, Dominique Blanc, Daniel Mure, Lionel Verrière, Marie-Thérèse Pitavy, Nicole Doitrand.

3. Avancement des dossiers en cours

- **Local technique communal**

Les exploitants des réseaux ont été contactés pour vérifier la viabilité du terrain. La parcelle est en partie classée en zone humide (3 089 m²). Le conseil s'interroge sur l'entretien de la zone humide.

Lors de la prochaine réunion du 27 juin, le conseil communautaire doit proposer un prix à la commune de Souzy. La communauté de communes souhaite céder les deux parcelles B 1043 (5303 m²) et B 1045 (1174 m²). A voir en fonction de la proposition faite par la Communauté de communes.

- **Aire de jeux des Roches**

Les jeux ont été installés. Un panneau rappelant les règles d'utilisation a été mis en place. Des plaques seront aussi installées entre l'aire de jeux et le city-stade pour éviter le débordement de graviers sur le terrain de sport. Le gazon synthétique du city-stade nécessiterait un entretien. A voir avec l'entreprise qui l'a mis en œuvre. L'accessibilité de l'aire de jeux est à finaliser par les agents communaux (aménagement d'une plateforme d'accès en béton).

- **Cimetière**

M. le Maire présente le devis transmis par l'entreprise EMPREINTE et MATIERE pour le déplacement de certaines tombes de l'ancien cimetière. Les familles concernées seront contactées avant toute décision.

4. Amendes de police 2017

Des aménagements de sécurité pour les piétons sont nécessaires aux Yvernons – Route de Montbrison : élargissement de trottoirs, suppressions de places de stationnement gênant la visibilité. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Le dossier doit être déposé au plus tard fin juillet.

5. Approbation du zonage pluvial et du zonage d'assainissement

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a dû mettre à jour le zonage d'assainissement et élaborer le zonage pluvial. L'objectif du zonage d'assainissement est de délimiter les zones d'assainissement collectif (raccordées au réseau d'assainissement) et les zones d'assainissement non collectif. L'étude a été réalisée par le cabinet SAFEGE
L'objectif du zonage pluvial est, sur la base du diagnostic établi, de décrire les dysfonctionnements constatés et proposés des solutions d'aménagements. Le rapport décrit également le schéma de principe d'ouvrage de rétention et propose une fiche de synthèse sur la gestion des eaux pluviales. Cette étude a été réalisée par REALITES Environnement.
Les deux zonages ont été mis à l'enquête publique simultanément avec le projet de PLU. Le zonage d'assainissement n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public. Le commissaire enquêteur avait émis une réserve quant à la capacité de la station d'épuration à absorber les secteurs raccordés et raccordables. Le bureau d'études a levé cette réserve.
Quelques recommandations ont été formulées par le commissaire enquêteur sur le zonage pluvial, et une réserve sur l'emplacement des bassins de rétention qui a aussi été levée.
Le conseil municipal soulève des problèmes de ruissellement lors de fortes pluies, certainement dus à l'urbanisation en amont (Bellevue, Bourg).
Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Maire propose d'approuver le zonage pluvial et le zonage d'assainissement tels que présentés. Approbation du conseil municipal.

6. Prêt bancaire

Après concertation, et au vu de la consultation des différents établissements bancaires, le conseil municipal décide de souscrire auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 300 000 € sur 15 ans pour financer les projets d'investissements 2017. Le prêt est souscrit au taux fixe de 1.30 %, échéances trimestrielles constantes.

7. Régies de recettes : consolidation des actes antérieurs

A la demande du Trésor public, il est nécessaire de reprendre, pour chaque régie, une délibération décrivant le fonctionnement des régies de recettes communales (régie animation périscolaire, régie cantine scolaire, régie générale). Les régies de recettes permettent l'encaissement de certains produits directement par la mairie (loyers, locations de salles, de matériels, concessions cimetière, tickets de cantine ou d'animation périscolaire). Approbation du conseil municipal.

8. Bibliothèque

Valérie Hernandez fait le point sur le fonctionnement de la bibliothèque. Suite aux changements intervenus au sein de l'équipe de bénévoles, un courrier de remerciements a été adressé aux anciennes bénévoles.
Certains livres n'ont pas été rendus.
Une charte du bénévole a été rédigée et sera signée par chaque bénévole.
Les responsables souhaitent que la signalétique de la bibliothèque soit améliorée pour une meilleure visibilité.
Le conseil municipal valide le nouveau nom de la bibliothèque « au bonheur des mots ».
L'informatisation est en cours de réalisation.

9. Conseil municipal des jeunes

Sur proposition de Valérie Hernandez, les jeunes du CMJ viendront se présenter lors de la prochaine séance du conseil municipal, fixée au 20 juillet.

10. Informations diverses

Ecole : Cécile Thomas, directrice, quitte l'école à la fin de l'année scolaire pour assurer cette fonction à l'école de Pomeys. Un pot de départ est organisé dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école, le vendredi 30 juin.

Concernant les rythmes scolaires, il n'y aura pas de changement à Souzy pour cette année. Une réunion du conseil d'école est prévue le 29 juin. Ce point sera certainement abordé.

Repas cantine des Halles : Une réunion de concertation avec la municipalité des Halles a été organisée le 9 juin. La préparation à Souzy des repas pour la cantine des Halles est possible. Le transport sera géré par Les Halles. Après calcul des frais engagés et du prix de revient des repas, le prix du repas qui pourrait être facturé à Les Halles est de 3.70 €. Guillemette Hiest, agent chargé de la cantine, devra toutefois suivre à nouveau une formation sur les règles d'hygiène en restauration collective.

Comice des 4 cantons du 7 au 10 juillet : Daniel Mure présente les préparatifs en cours. Tout est OK pour le char du défilé.

Prochaine réunion : jeudi 20 juillet 2017 à 20h

Réunion du jeudi 20 juillet 2017 à 20h COMPTE-RENDU

SEANCE N°05/2017

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Denis PONCET – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Roger VERMARE (pouvoir à Cyrille PUIPIER) - Valérie HERNANDEZ (pouvoir à Nicole DOITRAND).

Était absent : /

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du conseil municipal des jeunes
2. Dossiers et travaux en cours
3. Acquisition parcelle ZA Bellevue
4. Rythmes scolaires et rentrée 2017
5. Personnel communal
6. Délibération FPIC – Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2016, SIEMLY et SIVU des Rossandes
8. Mise à disposition salle des sports
9. Questions diverses

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers.

1. Présentation du conseil municipal des jeunes

Valérie Hernandez ne pouvant être présente ce soir à la réunion, ce point est reporté à une prochaine séance.

2. Dossiers et travaux en cours

- **Ecole (travaux de mise en accessibilité, création de sanitaires et d'un bureau de direction)**

Les travaux ont démarré le 10 juillet, dès le début des vacances scolaires. Les Ateliers architectes assurent le suivi du chantier. Les réunions ont lieu tous les mardis matins. Le planning des travaux est pour l'instant bien respecté.

- **Montée du Bourg (RD633) – de l'intersection avec RD489 au parking du Lavoir**

M. le Maire présente l'étude réalisée par le SYDER pour le renforcement du poste du Vernay, l'extension du réseau d'éclairage public du Lavoir à la RD489. 13 luminaires seront installés. Les 2 parkings du Lavoir et à côté de la maison Fanget seront éclairés.

L'entreprise LACASSAGNE TP a transmis ce jour son offre pour la réalisation des travaux de voirie. Une analyse des différents devis reçus sera réalisée.

Compte tenu des délais d'intervention du SYDER, cette opération est reportée au printemps 2018.

La demande de subvention a été formulée au Département, au titre de l'appel à projets 2017-2018.

- **Chemin de la Minjardière**

Compte tenu du report de l'aménagement de la Montée du Bourg à 2018, le conseil municipal décide de procéder dès cette année à la réfection du chemin de la Minjardière. La meilleure offre reçue s'élève à 36 000 € HT (entreprise EUROVIA).

- **Voirie communautaire**

Luc Tavernier rappelle qu'il s'agit des travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL). Les chemins du Champagnol et du Pinet, ainsi que la ZA de Bellevue seront terminés d'ici fin juillet. Les travaux sont réalisés par les entreprises COLAS et LACASSAGNE.

Des groupes de travail de la commission voirie CCMDL travaillent sur l'harmonisation des pratiques (mise à disposition du personnel communal, clé de répartition financière, entretien des ZA) et sur le classement des voies.

Chaque commune doit faire un état des lieux de sa voirie (liste exhaustive des voies, longueurs) qu'elle doit soumettre à la CCMDL pour le 01.11.17. Cet état des lieux servira de base pour déterminer la clé de répartition financière.

M. le Maire souhaite organiser une réunion de la commission voirie communale pour faire le point.

- **Plan d'adressage**

La mission a été confiée au bureau d'études SIRAP. Une réunion de démarrage sera fixée rapidement avec les membres de la commission afin de déterminer précisément les missions respectives de la commune et du bureau d'études. L'élaboration du plan d'adressage sera faite en lien avec l'état des lieux des voiries demandé par la CCMDL.

- **Fibre optique**

M. le Maire rend compte d'une réunion organisée le 17/07 par la CCMDL en présence de Daniel Valéro, président d'EPARI (établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information). Le réseau de la fibre nécessite un plan d'adressage aux normes. Une convention a été signée avec Orange, l'Etat, le Département et 12 EPCI du Rhône. L'objectif est d'équiper 166 communes d'ici 2020. En priorité, seront équipées les zones d'activités économiques et les communes à mauvais débit d'Internet (zone blanche). Le déploiement sera équilibré sur l'ensemble du Département dès 2018.

- **Bassins de rétention – ZA Bellevue**

Les travaux d'aménagement des bassins ont bien avancé. A l'inverse, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont dû être arrêtés faute d'autorisation d'un propriétaire.

Une réunion a été organisée le 18/07 en mairie concernant la répartition du financement des bassins entre la CCMDL, Intermarché, le Département (voirie), et la commune (lotissements). Rappel du coût des bassins : 539 220€ Ht (hors réseaux d'eaux pluviales).

M. le Maire souligne que les riverains sont satisfaits du travail réalisé par les entreprises.

La RD389 sera mise en alternance fin août, le temps que les entreprises réalisent la traversée de la colonne d'eaux pluviales entre Intermarché et les bassins.

- **Cheminement piétons entre Bellevue et le Champagnol**

Les travaux, réalisés par l'entreprise EIFFAGE, doivent démarrer début septembre.

- **Point sur le PLU**

Les services de l'Etat avaient demandé à la CCMDL, lors de la dernière réunion de travail du PLU du 16/03, de fixer des priorités de développement des zones d'activités. Cette note est en cours de finalisation. Elle doit être adressée au sous-préfet fin juillet. Une approbation du PLU est envisageable à l'automne.

3. Terrain local technique ZA Bellevue

Le conseil communautaire propose à la commune de Souzy d'acquérir au prix de 60 984 € les parcelles B 1043 et B 1045, respectivement de 5 303 m² et 1 174 m², comprenant 3 388 m² de surface constructible, le reste étant situé en zone humide. Ce tènement est destiné à accueillir le futur local technique communal. Tous les réseaux sont situés à proximité de la parcelle. L'entretien de la zone humide sera à charge de la commune. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles B 1043 et B 1045 appartenant à la Communauté de communes au prix de 60 984€, et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte à intervenir.

4. Rythmes scolaires et rentrée septembre 2017

- **Cantine Les Halles**

M. le Maire fait d'abord le point sur le dossier de la préparation des repas pour le compte de la cantine de Les Halles. Chaque repas sera facturé 3.70 € comprenant le coût des achats, et le temps de travail de l'agent. Guillemette Hiest, agent en charge de la cantine scolaire, doit toutefois suivre une nouvelle formation sur les règles d'hygiène HACCP. Compte tenu des délais de mise en place, d'organisation, la préparation démarrera le 1^{er} janvier 2018.

- **Changement à la direction de l'école**

Mme Aurélie Pitaval remplacera Cécile Thomas à la direction de l'école de Souzy à la rentrée 2017.

Cécile Thomas a transmis ses remerciements à l'équipe municipale pour le cadeau offert à l'occasion de son départ.

A noter qu'un nouvel inspecteur académique est nommé sur notre secteur : M. Hervé Hecklen remplacera Mme Fabienne Touraine.

- **Rythmes scolaires**

M. le Maire rend compte du conseil d'école extraordinaire organisé le jeudi 6 juillet. Celui-ci a fait suite à l'enquête réalisée auprès des familles. Une large majorité s'est prononcée pour le retour à la semaine de 4 jours (21 familles pour, 6 familles contre). Mme Cécile Thomas, directrice, et sa remplaçante, Mme Aurélie Pitaval, ont tenu à souligner l'efficacité du travail scolaire sur 4.5 jours. La

municipalité aurait préféré un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 pour une préparation plus sereine. Elle se range toutefois à la demande des parents d'élèves malgré les conséquences qui en découlent sur le temps de travail des agents de la commune. Une demande de retour à 4 jours a été adressée à la Direction académique qui a été acceptée. Les nouveaux horaires scolaires seront donc les suivants à compter du 4 septembre 2017 : 8h30 – 11h45 ; 13h30-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **Garderie du matin**

Afin de compenser en partie la perte des heures de TAP par le personnel communal, et dans le but d'arranger les familles où les parents travaillent de bonne heure le matin, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place une garderie dès 7h30. Celle-ci sera payante de 7h30 à 8h, à raison d'1 euro pour toute arrivée avant 8h. Une évaluation de ce nouveau service sera faite au terme de la première année.

5. **Personnel communal**

En raison du retour à la semaine de 4 jours, le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le temps de travail des agents concernés à compter du 1^{er} septembre 2017. Le poste d'aide maternelle passe de 35h à 31.86h, celui d'animateur périscolaire de 15.16 h à 13.79 h, et celui de responsable de la cantine de 21.95h à 20.50h (en attendant la reprise de la cantine de Les Halles).

6. **FPIC – Communauté de communes des Monts du Lyonnais**

Le conseil municipal approuve la répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) votée par la Communauté de communes pour l'année 2017. Le montant perçu par la commune de Souzy passe de 5 885 € à 7 982 €. L'absence d'unanimité des communes membres ferait perdre 73 000 € à la CCMDL, la répartition du FPIC se faisant sur la base du droit commun.

7. **RPQS Assainissement, SIEMLY, SIVU - année 2016**

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2016. Celui-ci est consultable en mairie et sur le site internet de la commune www.souzy.fr.

Le conseil municipal prend connaissance des rapports d'activités établis par le SIEMLY (syndicat des eaux des Monts du Lyonnais) et du SIVU des Rossandes pour l'année 2016.

8. **Mise à disposition de la salle des sports**

Le conseil municipal accepte la mise à disposition de la salle des sports au bénéfice de l'association « Kumgang san's taekwondo »proposant du Body Taekwondo. Cette activité se déroulera de 18h à 19h15 les mardis.

Suite à la demande pour les répétitions de la batucada « Samba Démonts », il leur est proposé une mise à disposition de la salle des sports le lundi, mardi ou mercredi soir après 20h30.

9. **Questions diverses**

Finances publiques : M. le Maire évoque la mesure gouvernementale visant à exonérer 80% des ménages de la taxe d'habitation. Il déplore les conséquences financières pour les collectivités sur le long terme.

Blocs d'ambiance : Ils seront installés prochainement par Daniel Mure et Patrick Volay.

Arrêt de car le Vernay : M. le Maire donne lecture du courrier de réponse rédigé par le SYTRAL. Compte tenu de la vitesse autorisée le long de la RD 489 sur cette portion et de la dangerosité du site, le SYTRAL refuse de créer un nouvel arrêt malgré la demande de plusieurs familles.

Prochaine réunion : jeudi 28 septembre 2017 à 20h

Souzy en famille

Reprise des cours de gym pour hommes et femmes le mardi 19 Septembre de 19 h15à 20 h15.

Pour tous renseignements Mme MURE Odette 0474261814.



Des nouvelles de la BIBLIOTHEQUE

Nous sommes aujourd'hui entrés dans la première phase de la mise en réseau des bibliothèques. Toutes les bibliothèques de l'intercommunalité des Monts du Lyonnais ont entre les mains le même outil de travail. Mais avant de travailler en réseau, nous devons tous apprendre à nous en servir.

Pendant cette première phase tous les bibliothécaires du réseau devront paramétrer leur logiciel et nettoyer leur base de données. Comme la bibliothèque de Souzy n'était pas informatisée, les bibliothécaires devront également intégrer dans la base les documents et les abonnés.

Les règles paramétrées dans le logiciel de Souzy sont pour chaque personne inscrite :

- Une inscription gratuite
- Valable 1 an
- Le droit d'emprunter un nombre illimité de livres et 5 CD pendant 28 jours et 2 DVD pendant 14 jours

**Nous pouvons dès à présent prêter le fonds emprunté à la Médiathèque de prêt :
+ de 1000 documents composés de livres, CD, DVD dont plusieurs nouveautés.**

Afin de faciliter le dialogue entre bibliothécaires et abonnés, nous invitons ces derniers à nous fournir une adresse E-mail.

1) Elle servira à les prévenir en cas de réservation, de retard...

2) Elle peut aussi servir à donner des informations sur la vie de la bibliothèque : fermeture exceptionnelle, animation...
(avec l'accord de l'intéressé),

La bibliothèque sera ouverte cet été :

Du 1er au 6 août. Reprise le 23 août

La bibliothèque sera fermée :

Du 7 au 22 août

Vous pouvez dès maintenant, venir vous inscrire à la bibliothèque aux horaires d'ouverture habituels :

- Mercredi de 18h à 19h30
- Jeudi de 16h15 à 18h15
- Samedi de 10h30 à 12h30

L'entrée de la bibliothèque se trouve à côté de l'école, à gauche de l'entrée de la salle des fêtes.

A très bientôt,

L'équipe de la bibliothèque



LE SAVEZ-VOUS ?

LA BIBLIOTHÈQUE A UN NOM :

« AU BONHEUR DES MOTS »

Suite au travail de recherche des élèves de l'école avec l'équipe de la bibliothèque. Ce nom a été validé par le Conseil Municipal.

Tennis de Table

CHAMPIONNAT JEUNES

Samedi 13 mai avait lieu la journée finale du championnat jeune de la zone « du Grand ouest lyonnais » organisée sur un système de « plays-off ».



Lors de cette journée, On a assisté à une finale 100% manienne au cours de laquelle Souzy 2 l'emportait sur Souzy 3 par le score de 4 à 1.

Souzy 1 termine à la 4^{ème} place après avoir été battue pour la 3^{ème} place par Pomeys 1 par 3 à 2.

Quant à l'équipe de Souzy 4, qui disputait des matchs de classement, elle termine finalement à la 8^{ème} place.

L'effectif des jeunes lors de la journée finale



Matchs amicaux : 2 matchs amicaux ont été programmés :

- Face à Pomeys (par équipe) : **Le trophée Paul Gros revient donc au club de Pomeys qui l'emporte par 2 à 1.**
- Face à St Galmier (système individuel) : Souzy: 54 - St Galmier : 46.

Tournoi interne :

Ultime date sportive pour nos joueurs : Samedi 24 juin, a eu lieu le tournoi interne, qui clôture la saison

Les adhérents présents au tournoi interne →

Différents tableaux étaient proposés à nos adhérents et en fin de journée, les vainqueurs sont les suivants :

- Principal : Sylvain Giraud
- Consolante : Damien Ligout
- Jeune : Alexis Cuissard
- Vétéran : Xavier Cuissard
- Super vétéran : Rémy Marquet
- Double : Baptiste Delenne et Maxence Czechowicz
- Consolante double : Xavier Cuissard et Victor Delenne



Championnat de France :

Samedi 24 et dimanche 25 juin, avait lieu, à Agen, les championnats de France de tennis de table par catégorie. Un jeune joueur de notre club : Robin Guy était sélectionné et était présent dans la catégorie : classement individuel : « -12 ». Pour cela Robin était passé par les qualifications du Rhône, puis ceux d'Auvergne -Rhône Alpes afin d'obtenir sa place aux championnats de France !

Après un excellent parcours, Robin rentre donc de ce championnat de France avec une médaille de bronze. Bravo à lui !
Robin sur la 3^{ème} marche du podium



Reprise des entrainements pour le compte de la saison 2017-2018 : samedi 2 septembre – 10h00

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



1 nid détecté sur St Genis l'Argentière

Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire) et FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

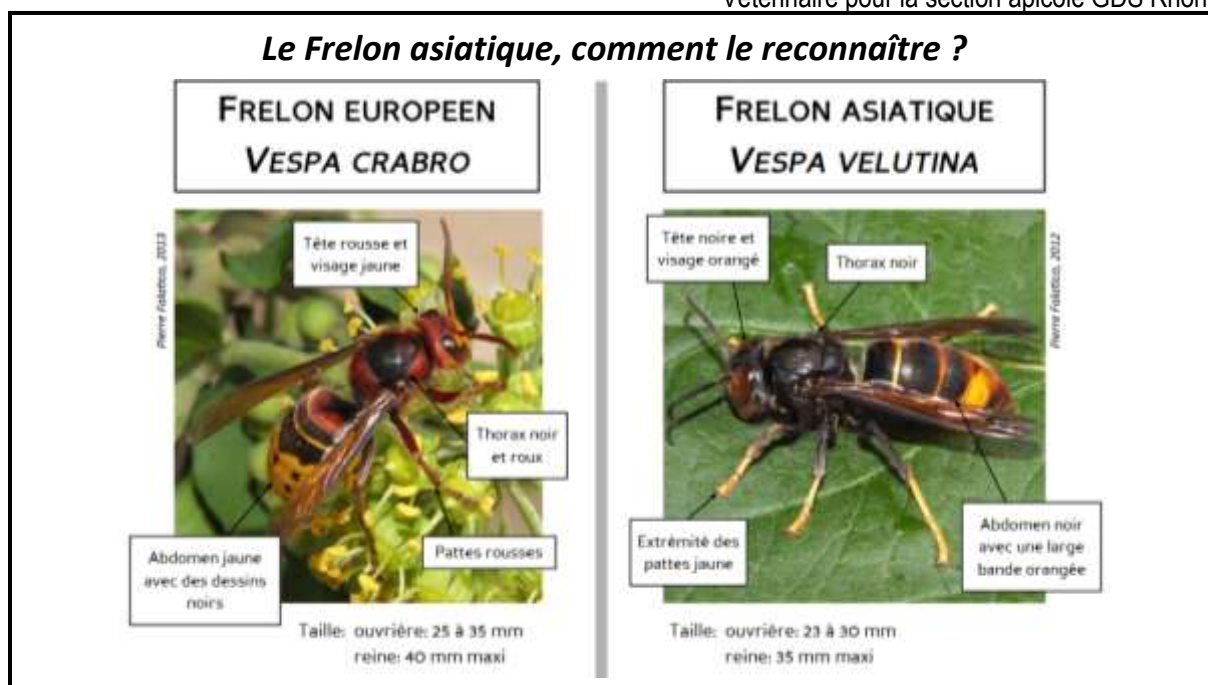
A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 69 : 04 78 19 60 60 / gds69@gds69.asso.fr

FREDON : 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredonra.com

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole GDS Rhône-Alpes



Lutte contre le moustique tigre

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



**AIDEZ-NOUS
A COMBATTRE
LE MOUSTIQUE TIGRE !**
Aedes albopictus
dit « moustique tigre »

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.
Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika **seulement s'il est porteur de ces virus.**

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7 mm).
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).


SUIVEZ-NOUS SUR  @rhone_fr   departementrhone

www.rhone.fr


COUVRIR, JETER, VIDER
tous les récipients pouvant contenir de l'eau
Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.




Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.




Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.




Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).




Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau.

LES PRODUITS ANTI-MOUSTIQUES NE PERMETTENT PAS D'ÉLIMINER DURABLEMENT LES MOUSTIQUES.

0 600 869 869 Service à votre écoute

www.rhone.fr

© Département du Rhône - Conception / Illustration : Service communication et infographic - Photo : Shutterstock / ABE Avenue Rhône Alpes 2017 - DMC - 2017

Comice des 4 Cantons : du 7 au 10 juillet

Un petit message de remerciements à toutes et à tous les bénévoles pour avoir œuvré à la réussite de ce comice 2017 : le jeudi pour l'installation des structures, le dimanche pour la circulation et les parkings, la tenue de la buvette des boules, et le défilé avec les enfants du CMJ soit environ 50 personnes qui ont participé.

Nous remercions tout particulièrement M. CONTERNO de l'entreprise KOLYPRINT, installée dans notre zone d'activité, qui nous a réalisés et offert gracieusement la banderole d'annonce pour le défilé.

Pour SOUZY : le thème était « la petite maison dans la prairie », c'est pourquoi nous avons sollicité l'Association « les chevaux de traits et de loisirs » de SAINT ETIENNE LE MOLLARD qui nous a accompagnés avec une calèche attelée en paire par des chevaux de race fiord.

Daniel et Yvette COTTANCIN de Saint Laurent nous ont accueillis car avec les animaux, nous avons besoin d'un endroit pour la préparation du défilé.

Nous avons essayé de répondre présent à ce comice car c'était l'occasion d'apporter notre soutien au Groupement des 4 cantons à qui nous devons beaucoup. Il nous permet d'organiser la fête d'été chaque année en mettant à notre disposition chapiteaux, tables, bancs.

Beaucoup de personnes s'interrogent sur le devenir de cette organisation suite aux nouveaux découpages des cantons, mais celui-ci n'a pas été fragilisé. Cette manifestation en est la preuve et restera avec les communes des anciens cantons.

Encore un très beau comice très réussi bien qu'une averse ait écourté la fin du défilé car il était prévu des tours de calèche sur le terrain de la BATIE avec d'autres prises de photos.

Bravo à Ginette Décultieux, vice-présidente du Groupement, et au comité d'organisation.

Daniel Mure, délégué de Souzy au Groupement des 4 cantons

Retour en images sur le Comice

Groupe de Souzy participant au défilé, avec les jeunes du CMJ, sur le thème « La Petite Maison dans la Prairie » »↓



La Soupe aux choux de St Genis →



←Et la célèbre série DALLAS représentée par St Laurent